

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### #Chiffre

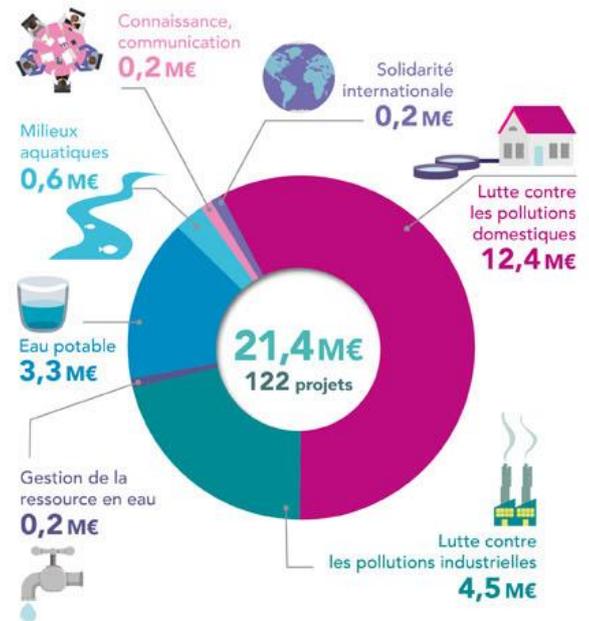
Lyon, 26 avril 2021

### Le chiffre : 21,4 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est pour les projets en faveur de l'eau [Focus : la réduction des pollutions industrielles]

Au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2021, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a financé **122 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est. Parmi ces projets, **18 concernent la réduction des pollutions d'origine industrielle**, ce qui augure d'une reprise des investissements environnementaux dans ce domaine, après une année 2020 marquée par un ralentissement lié à la crise sanitaire.

#### Les chiffres clés au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est

- **73 % des aides (15,7 M€)** sont attribués pour **améliorer l'assainissement et l'alimentation en eau potable** des collectivités :
  - **12,4 M€ pour réduire les rejets d'eaux usées**, dont 5,6 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (2,9 M€, dont 0,1 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer), et 6,8 M€ pour leur traitement, dont 5,5 M€ consacrés à la valorisation des boues en biogaz sur la station d'épuration « Eau Vitale » de Dijon,
  - **3,3 M€ pour l'eau potable**, dont 3 M€ pour réhabiliter/renouveler les infrastructures (réseaux en particulier), dont 2,5 M€ à destination des communes en zone de revitalisation rurale.
- **21 % des aides (4,5 M€)** vont à la **réduction de la pollution industrielle**, dont 3,5 M€ pour supprimer des rejets de micropolluants et 1 M€ pour traiter les effluents de fromageries.
- **3 % des aides (0,6 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, avec 0,3 M€ pour restaurer la morphologie des cours d'eau et 0,2 M€ pour l'animation territoriale.



5,5 M€ investis par l'agence de l'eau au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 pour 45 projets dans le bassin Rhône-Méditerranée.



- **1 % des aides (0,2 M€)** sont respectivement octroyés pour **économiser la ressource en eau**, pour **améliorer les connaissances** sur les aquifères et pour soutenir des projets d'accès à l'eau et l'assainissement, au titre de la **solidarité internationale**.



## 7,6 M€

C'est, sur ce total de 21,4 M€, le montant d'aides attribuées au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 en Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est **au titre du plan relance** pour des opérations dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement.

Dans le cadre du plan France Relance, les agences de l'eau sont destinataires d'une enveloppe nationale de 260 millions d'euros pour mobiliser les territoires. L'enjeu est que la dynamique des travaux et projets nécessaires pour l'eau potable, l'assainissement et la biodiversité reprenne à plein. L'agence Rhône Méditerranée Corse a perçu une dotation financière de 65 millions d'euros, qui vient s'ajouter aux recettes issues des redevances. Sur ce total, 63 millions sont destinés à l'eau potable et à l'assainissement, et le reste aux milieux et à la biodiversité.

### Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

#### **CÔTE D'OR** Renaturer le bief de Nacey à Flammerans, avant sa confluence avec la Saône

**L'Établissement Public Territorial du bassin Saône-Doubs** entreprend la restauration du bief de Nacey (ou bief de la Vigne) sur environ 1,5 kilomètre, dans sa partie aval jusqu'à sa confluence avec la Saône. Les travaux comprennent le remodelage des berges, où une végétation rivulaire aujourd'hui totalement disparue sera réimplantée, la création d'un lit d'étiage d'une largeur de 1 à 2,5 mètres, avec diversification des habitats pour la faune aquatique, et la création sur ce secteur agricole de deux abreuvoirs en pente douce pour éviter la dégradation des berges par les troupeaux. Cette opération, inscrite à l'avenant du contrat de rivière Saône signé en novembre 2020, reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 112 017 €**.

#### **JURA** Réduire la pollution chimique rejetée dans l'étang de l'Aillon et dans la Saône à Tavaux

**La société INOVYN France**, fabricant de produits chimiques à Tavaux et qui accueille également sur son site des activités des sociétés SOLVAY Opérations France et SOLVIN France, va rendre étanches les bassins de décantation qui reçoivent les eaux de procédés partiellement prétraitées (700 m<sup>3</sup>/h). Le lessivage des matières décantées dans ces bassins, non étanches par conception, et qui s'étendent sur 40 hectares, génère en effet des rejets d'eaux chargées en micropolluants dans la nappe sous-jacente, et dans le contre fossé qui mène à l'étang de l'Aillon puis à la Saône. Ces rejets, estimés à 1 720 kg par an, représentent 40% des rejets de l'ensemble de la plateforme chimique. En complément des travaux d'étanchéification des bassins, le traitement actuel des eaux de nappe polluées et captées par des puits plus en aval sera amélioré. Les résultats attendus à l'issue de ces travaux d'envergure, prévus en 4 phases, ce sont des réductions de 97 % des rejets actuels de substances organochlorées et 99 % des substances dangereuses prioritaires. Pour la 1<sup>ère</sup> phase des travaux, l'agence de l'eau attribue à la société INOVYN, **une subvention de 3,4 M€** sur un montant de travaux de 8,4 M€ HT.

#### **JURA** Améliorer la qualité des eaux de la Bienne dans le secteur de Saint Claude

**La commune de Saint Claude**, qui assure la collecte et le traitement des eaux usées pour environ 10 000 habitants, va mettre en conformité ses réseaux d'assainissement. Ceux-ci sont à l'origine de nombreuses mortalités piscicoles dans la Bienne, notamment par déversements d'eaux usées non traitées lors des épisodes pluvieux. A l'issue d'une étude diagnostic, qui a évalué une perte d'environ 50% de la charge polluante annuelle, avant traitement dans la station d'épuration, la commune engage un programme

d'amélioration de ses réseaux sur 5 ans. Ces travaux très attendus pour contribuer à la reconquête du bon état de la Bienne sont compliqués du fait du contexte topographique très particulier de la ville de St Claude. Pour 2021, première année de programmation d'un montant de 1,25 M€, la commune reçoit de l'agence de l'eau **une subvention de 625 000 €**.

#### **SAÔNE-ET-LOIRE Réduire les fuites des réseaux d'eau potable dans le Brionnais**

**Le syndicat intercommunal des eaux du Brionnais**, qui assure la distribution d'eau potable pour 42 communes (10 500 abonnés) développe, sur ce territoire rural, un réseau de près de 938 kilomètres. Malgré d'importants efforts en termes de travaux et d'équipements de suivi des fuites, la performance du réseau peut encore progresser : le volume de fuites est estimé à 723 921 m<sup>3</sup> par an, pour un rendement de 78 %. Dans le cadre du contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales en zone de revitalisation rurale, le syndicat renouvelle 5,7 kilomètres de conduites, parmi les plus vieilles et situées sur les communes de Dompierre-les-Ormes et Trivy. Pour ces travaux d'un montant de près d'un million d'euros, inscrits dans le plan France Relance, l'agence de l'eau octroie au syndicat **une subvention de 648 200 €**.

#### **TERRITOIRE-DE-BELFORT Economiser l'eau au golf de Rougemont-le-Château**

**Le golf de Rougemont-le Château**, dont le parcours de 18 trous couvre une surface de 31 hectares, va entièrement rénover son dispositif d'arrosage, obsolète et fuyard. Il va installer un système plus performant : l'implantation des arroseurs sera optimisée, et un pilotage centralisé relié à une station agrométéorologique, permettra, non seulement un arrosage différencié suivant l'usage des surfaces, mais également d'ajuster les programmes d'irrigation en fonction de la météo. Une baisse de 25 à 30 % de la consommation en eau du golf est attendue. Les prélèvements en eau d'arrosage s'effectuant dans les étangs du site et dans une nappe d'eau souterraine, l'économie réalisée, de l'ordre de 11 000 m<sup>3</sup> par an, soulagera le bassin de la rivière Saint-Nicolas. L'agence de l'eau attribue au golf **une subvention de 79 413 €**, au titre de l'appel à projets « Rebond eau, biodiversité, climat 2020-2021 ».

## FOCUS SUR LA REDUCTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES DANS LE BASSIN RHONE-MEDITERRANEE

La réduction des émissions de micropolluants est une priorité de l'agence de l'eau, qui agit dans le cadre d'opérations collectives avec les PME ou artisans, par territoire ou branche d'activités, ou de manière individuelle, auprès de plus gros industriels.

Les aides attribuées en ce début d'année 2021 pour réduire les pollutions d'origine industrielle augurent d'une reprise des investissements environnementaux dans ce domaine, après une année 2020 marquée par un ralentissement lié à la crise sanitaire.

Au cours de ce 1er trimestre 2021, **45 projets** totalisant **13 M€ de travaux**, reçoivent **5,5 M€ d'aides** de l'agence de l'eau, répartis comme suit :

- **68% des aides (3,7 M€)** vont à la lutte contre les micropolluants, notamment pour une opération d'envergure réalisée par INOVYN France à Tavaux (39), l'un des plus importants sites chimiques de France (3,4 M€ d'aide) ;
- **13% des aides (0,7 M€)** sont octroyés à la réduction des rejets de substances toxiques, essentiellement des pollutions dispersées en provenance de PME ou d'artisans, et dont la résorption est organisée dans le cadre d'opérations collectives :
  - soit par branche d'activités : cas des 17 projets de l'opération « O'NIVEAU », visant à réduire les rejets toxiques des entreprises de peinture du bâtiment, opération sélectionnée grâce à un « appel à initiatives » de l'agence de l'eau en 2019 (61 K€ d'aides),
  - soit à une échelle locale et multisectorielles, dans le cadre de contrats territoriaux plus globaux : cas des 8 projets de l'opération « ARVE PURE » (74), consistant en la réduction à la source des pollutions toxiques provenant d'usines de décolletage ou en des travaux de prévention des pollutions accidentelles (358 K€ d'aides) ;
- **19% des aides (1,1 M€)** sont attribués à la réduction des rejets de polluants non toxiques tels que les matières organiques, les matières en suspension, les nutriments... et qui peuvent avoir un impact sur le milieu naturel. Ce type de travaux bénéficie, dans le cadre de l'appel à projets « Rebond eau, biodiversité, climat 2020-2021 », d'un accompagnement élargi de l'agence : cas de l'amélioration ou de la création de stations d'épuration pour 4 fromageries (892 K€ d'aides).

Le nombre et le montant des aides attribuées par l'agence de l'eau ce trimestre aux établissements industriels sont supérieurs à la moyenne trimestrielle des précédentes années du 11ème programme d'intervention (2019-2024) : 40 opérations et 3,6 M€ d'aides en 2019 - 37 opérations et 2,1 M€ d'aides en 2020.

La réduction des émissions de substances dangereuses reste la priorité de l'agence de l'eau en matière de dépollution des rejets industriels : elle correspond pour ce premier trimestre 2021 à 84 % des opérations financées et à 81 % des montants d'aides attribués.

**A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) | [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)**

*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.*

### CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau** / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / [valerie.santini@eaurmc.fr](mailto:valerie.santini@eaurmc.fr)

**Agence Plus2sens** / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)

/ Stéphanie Bonnamour / 06 60 58 45 45 / [stephanie@plus2sens.com](mailto:stephanie@plus2sens.com)